

DISPOSITIF BAFA COÛT ZERO 17/22 ANS

FICHE INDIVIDUELLE D'INSCRIPTION

DOSSIER À RENDRE À LA MAISON DE L'ENFANCE
71 RUE MARCEL SOULIER- 1^{ER} ETAGE - 88800 VITTEL
Pour plus d'informations n'hésitez pas à nous contacter
Tél 03 29 08 48 28 ou jeunesse@ville-vittel.fr

Cadre réservé à l'administration
DOSSIER RECEPTIONNE
LE : / / 20..



Photo

CANDIDAT

Nom Prénom

Adresse

88800 VITTEL



.....



.....

Courriel @

Date de naissance

Fille

Garçon

RESPONSABLE LEGAL (si jeune mineur)

Nom Prénom

Adresse



.....



.....

Travail

Courriel @

SITUATION DE FAMILLE

Célibataire

En couple

LOGEMENT

Autonome

Chez les parents

Autres (préciser)

RESSOURCES

Revenus personnels

Conjoint

Parents

Autres (préciser)

PRESENTATION DU DISPOSITIF

« BAFA COÛT ZERO »

Le “BAFA. à coût zéro” est un dispositif initié par la Ville de Vittel et dédié aux jeunes intéressés par le secteur de l’animation. Il a vocation à proposer, sous certaines conditions, la prise en charge des frais d’inscription à une session de préparation au Brevet d’Aptitude aux Fonctions d’Animateur. Ce diplôme est une ouverture vers un job pendant les vacances ou encore vers un projet professionnel, orienté vers l’animation et/ou la médiation (BPJEPS, éducateur, moniteur...).

LE MONTANT DE L’AIDE

La ville de Vittel prend en charge l’intégralité de la formation. Un candidat ne peut bénéficier deux fois de l’aide allouée.

Les autres aides accordées au candidat seront déduites du montant alloué par la Ville de Vittel.

L’aide financière sera versée directement à l’organisme de formation choisi, sur présentation de factures.

CRITERES D’ACCES AU DISPOSITIF

- Être âgé de 17 à 22 ans maximum à la date de dépôt du dossier
- Avoir un casier judiciaire vierge (*volet n°3*)
- Avoir un quotient familial mensuel (*du demandeur, de ses parents ou de son tuteur légal*) inférieur ou égal à 1 300€ (*ligne 14 du dernier avis d’imposition sur les revenus*)

Exemple : M. Dupont : Revenu fiscal de référence : 21 693 – nombre de parts : 2

Calcul : $QF \text{ annuel} = \frac{\text{Revenu fiscal de référence}}{\text{Nombre de part}} = \frac{21\,693}{2} = 10\,846$

$$QF \text{ mensuel} = \frac{QF \text{ annuel}}{12} = \frac{10\,846}{12} = 903$$

DOCUMENTS À FOURNIR OBLIGATOIREMENT

- Carte nationale d’identité recto-verso
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Extrait de casier judiciaire (volet n°3)
- Le dernier avis d’imposition du candidat ou de ses parents
- Attestation d’assurance responsabilité civile
- Attestation de droits à l’assurance maladie (carte vitale)
- Photo d’identité récente
- Autorisation parentale pour les mineurs

CONDITIONS D'ATTRIBUTION

- Aide financière à 5 jeunes, prioritairement aux vittellois, puis aux jeunes de la CCTE et ensuite aux autres communes
- Entretien pour évaluer la motivation du candidat
- Dossier complet

ENGAGEMENT DU BENEFICIAIRE

- S'inscrire aux formations et terminer son BAFA dans l'année qui suit l'attribution de l'aide financière
- Demander les aides financières auprès de la CAF des Vosges et du département des Vosges qui seront déduites de la participation de la Ville de Vittel.
- Effectuer 14 jours de stage pratique, soit 3 semaines (non rémunérées) au sein des accueils de mineurs organisés par la Ville de Vittel. Période de stage à planifier en concertation avec la responsable de l'accueil de loisirs
- Travailler 3 semaines (rémunérées) au sein des accueils de mineurs organisés par la Ville de Vittel après l'obtention du BAFA complet
- Rembourser la totalité des frais d'inscription à la collectivité en cas d'abandon de la formation

Tout dossier incomplet ne sera pas instruit

La ville de Vittel pourra à tout moment réexaminer le dossier du candidat en cas de circonstances exceptionnelles.

Si votre candidature est retenue, une convention d'engagement sera établie entre la Ville de Vittel et vous-même.